REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,

Arrêté du 25 JUIN 2014

portant nomination à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation

Le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n°90-187 du 28 février 1990 relatif à la représentation des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions, notamment l'article 3,

Vu le décret n° 2001-863 du 14 septembre 2001 relatif à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, modifié par les décrets n° 2005-1350 du 25 octobre 2005 et n° 2008-1372 du 19 décembre 2008,

Arrêtent :

Article 1

Sont nommés membres de droit à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation,

au titre de l'administration :

- M. le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique et du ministère des finances et des comptes publics

- M. le directeur général du trésor du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique et du ministère des finances et des comptes publics

- Mme la directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique

- Mme la secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- Mme la directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- Mme la cheffe du service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- M. le commissaire général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

au titre de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitée en application de l'article 3 du décret du 28 février 1990 susvisé, des syndicats de salariés :

- Assemblée permanente des chambres d'agriculture : M. Claude Cochonneau

- Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles : M. Philippe Pinta

- Coordination rurale : M. François Lucas

- Confédération paysanne : M. André Bouchut

- Jeunes agriculteurs : M. Jérôme Chapon

- Fédération générale agro-alimentaire de la CFDT : Mme Betty Hervé

- Fédération nationale agroalimentaire et forestière - CGT : M. Jean-Pierre Ribout.

au titre des personnalités qualifiées :

- M. Jean-Pierre Butault : directeur de recherche honoraire à l'Institut national de la recherche agronomique

- Mme Gaëlle Régnard : directrice de l'agriculture à Crédit agricole SA

- M. Lucien Bourgeois : membre de l'Académie d'Agriculture de France

- M. Olivier-Louis Tissot : directeur de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

- M. Alain Pelc : directeur des études, des répertoires et des statistiques à la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

- M. Philippe Boullet : directeur au Conseil national des centres d'économie rurale

- M. Jean-Christophe Debar : directeur de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 25 JUIN 2014

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,

Stéphane LE FOLL

Le ministre de l'économie,
du redressement productif et du numérique,

Arnaud MONTEBOURG

Le ministre des finances et des comptes publics,

Michel SAPIN

- M. Alain Pelc : directeur des études, des répertoires et des statistiques à la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

- M. Philippe Boullet : directeur au Conseil national des centres d'économie rurale

- M. Jean-Christophe Debar : directeur de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde



Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 25 JUIN 2014

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du Gouvernement,

Stéphane LE FOLL

Le ministre de l'économie,
du redressement productif et du numérique,

Arnaud MONTEBOURG

Le ministre des finances et des comptes publics,

Michel SAPIN